Sommaire

Le Mot du Maire (p.1)

Recensement 2021 (p.2)

Associations (p.2)

L'état civil (p.2)

Enfance et Jeunesse (p.3)

Les Syndicats intercommunaux (p.3)

L'USTOM Tarifs (p.4)

Ça nous concerne (p.5)

Zoom sur la commune (p.6)

Travaux en cours (p.7)

Environnement, santé (p.8)

MONTCARET

Bulletin municipal—Edition N°01-2021

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Nous voici à l'aube de 2021, laissant 2020, année qui marquera tristement l'histoire de notre pays mais aussi celle du monde.

En ces premiers jours, nous formulons traditionnellement des vœux de santé et bonheur. Ils sont plus que jamais attachés à notre quotidien qui est, depuis mars 2020, soumis aux risques et contraintes liés à la pandémie de la Covid 19.

Au nom des élus du Conseil Municipal, je vous souhaite de préserver votre santé ainsi que celle de vos proches. Protégez-vous.

Protégeons-nous et espérons que le vaccin anti-covid nous permette le retour à une vie apaisée.

Certains secteurs de notre économie ont subi les épreuves du confinement, contraints d'interrompre leur activité. Afin de les aider, continuons à privilégier la production et la consommation locales.

La vie culturelle et associative s'est arrêtée, privant toute génération de rencontres ou d'activités, temps important pour notre qualité de vie.

Les clubs sportifs ont fermé leurs portes, le comité des fêtes n'a pas pu organiser les festivités locales.

Toutes les rencontres, les réjouissances ont été annulées. La liste des contraintes Covid 19 est bien longue, incomplète et c'est avec tristesse que je l'évoque avec vous. Mais osons nous tourner vers l'avenir avec l'espoir possible d'une fin proche de cette crise sanitaire et la perspective de nouveaux moments de convivialité.

En termes de travaux structurants, le chantier de la salle des fêtes est toujours en cours et devrait prendre fin en mars-avril.

L'aménagement du bourg a pris aussi beaucoup de retard et devrait voir le commencement des travaux au second trimestre 2021.

Deux toilettes autonettoyantes devraient être installées, une sur le parking Tournier et l'autre aux abords du terrain multi-activités.

Nous prévoyons également la pose d'une climatisation dans deux salles de notre école et dans le secrétariat de la Mairie.

Ces projets sont évidemment soumis à l'octroi de subventions, ayant toujours en tête la maîtrise de notre budget.

La mise en lumière de notre Eglise, le remplacement des ampoules de nos candélabres, sont aussi à l'étude.

Même si 2021 débute comme 2020 a fini, j'ai bon espoir que nous retrouvions en cette année une vie normale et l'optimisme dont nous avons besoin.

Avant de conclure, je souhaite remercier le personnel municipal, qui, chacun dans son domaine contribue à ce que Montcaret soit un village agréable à vivre.

Merci également à mes adjoints et conseillers municipaux pour leur travail et leur soutien.

Bonne année 2021 pour vous et vos proches. Sachez que l'équipe municipale et les agents municipaux restent à votre écoute.

Avec mon dévouement.
Le Maire,
Jean-Thierry LANSADE

L'équipe de rédaction : Thierry LANSADE - Claude FEUILLET-

Marie-Pierre POUGET— Patrick RAIMBAULT—Marie–Catherine ROHOF

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST ANNULE pour 2021.

Le recensement de la population initialement prévu en janvier 2021 est reporté en 2022 du fait du contexte d'épidémie de COVID-19. En effet la collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants.

Les Associations

Afin de respecter les consignes sanitaires pour lutter contre la propagation du virus Covid 19, certaines associations de la commune ont du arrêter leurs activités, d'autres sont en sommeil.

L'école de Foot de L' AS GENSAC MONTCARET a repris ses entraînements en extérieur pour les les jeunes joueurs de football, de U 6 à U 17. Le club a mis en place un protocole sanitaire selon les préconisations de la ligue. Les compétitions n'ont toujours pas repris.

L'ACCA (ASSOCIATION DE CHASSE DE MONTCARET) poursuit également ses activités et organise des battues aux sangliers, chevreuils et parfois aux renards, ceci afin de réguler la faune et, dans la mesure du possible, préserver les cultures des agriculteurs et les poulaillers. Les chasseurs sont appelés à faire preuve d'une extrême prudence et à respecter les gestes barrières.

Etat civil

Nous avons une pensée pour eux :

M. TRIBOUT André

Mme BIGOT Irène

M. FAVRETTO Bruno

Tarifs services communaux

Seul le prix du repas de la cantine pour les enfants a été augmenté de 2.5 % afin de privilégier les achats des denrées chez les producteurs locaux ou en bio.

Cantine scolaire : repas enfant 2.20 €, repas adulte 4.40 € .

Garderie périscolaire : 1.70 € par jour pour moins de 10 fréquentations.

Forfait pour 10 fréquentations : 1 enfant 17 €, 2 enfants 23 €, 3 enfants 29 €.

Concession cimetière 30 ans : 70 € le m2.

Concession cave urne 30 ans : 680 € Concession colombarium 30 ans : 680 €

Enfance et Jeunesse

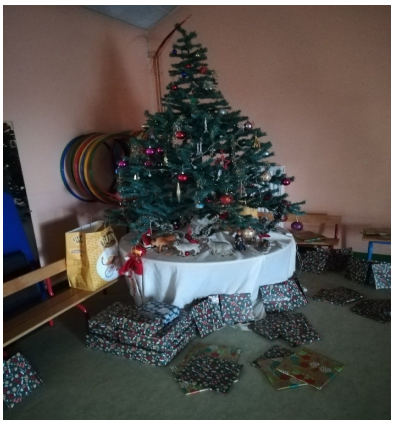

Le Noël des élèves de l'école primaire.

L'après midi du 17 Décembre 2020, l'APE (Association de Parents d'élèves) a offert aux enfants de l'école le traditionnel goûter de Noël. Afin de respecter les gestes barrières, ce goûter s'est fait en deux temps, d'abord les petits, ensuite les grands.

Le Père Noël empêché par l'épidémie de COVID, a déposé pendant les vacances de Noël, les cadeaux financés par l'APE, que nos élèves ont eu la joie de découvrir le matin du 04 Janvier 2021.

Centre de Loisirs

Le projet de construction d'un nouveau Centre de Loisirs à SAINT ANTOINE DE BREUILH financé par la communauté des communes Montaigne Montravel et Gurson est à l'étude.

Les locaux actuels situés à BONNEVILE sont insuffisants, la capacité d'accueil des enfants de 3 à 12 ans étant limitée.

Le centre de loisirs atteint régulièrement son record de fréquentation, le directeur se voit dans l'obligation de refuser de plus en plus d'inscriptions d'enfants, et ce au détriment des familles.

L'actuelle navette qui ramassent les enfants dans les communes de Lamothe Montravel, Bonneville, Saint Antoine de Breuilh sera maintenue.

Les Syndicats Intercommunaux

DE 24 (Syndicat Départemental de l"Energie de la Dordogne)

ECLAIRAGE PUBLIC

La commune de MONTCARET adhérente au Syndicat Départemental d'énergies de la Dordogne (SDE24) a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réali sation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Le Conseil Municipal a validé les projets qui seront réalisés courant 2021.

Le raccordement de la salle des fêtes au réseau électrique (tarif jaune).

L'extension de l'éclairage public , Allée des vergers.

L'enfouissement des réseaux , le remplacement des poteaux et des lampes actuelles par des LED (lampes à économie d'énergie)

Coût total de l'opération : 252415.90 €

Financement du SDE 24 : 129124.65 €

A la charge de la commune : 123291.25 €.

SMDE 24 (Syndicat Mixte des eaux de la Dordogne)

La commission territoriale de Vélines a voté le maintien du tarif de l'eau pour 2021.

Grille tarifaire de la redevance incitative 2021
Note explicative

En deux mois, personne n'est capable de faire des miracles. La situation très complexe à laquelle fait face l'USTOM, a, depuis notre arrivée, fait l'objet de multiples courriers d'alerte adressés à Mmes la Ministre de la Transition Ecologique, la Préfète de Gironde, la Vice-Présidente du Sénat, Monsieur le Président de région Nouvelle Aquitaine.
Nous y avons souligné le risque majeur de cessation de paiements et le besoin de financement complémentaire pour boucler le budget 2021 qui est de 1 370 000 €.

Les causes externes, qui impactent le budget sont les suivantes

- ✓ **Le monopole du traitement des déchets** détenu par l'entreprise privée VEOLIA avec les incinérateurs de Bègles et Cenon et le centre d'enfouissement de Lapouyade. Cela lui permet de pratiquer des tarifs exorbitants auprès des syndicats ruraux, après avoir accordé des rabais importants à la Métropole. Au final, les ruraux payent pour les urbains ! *Augmentation de 50 % entre 2020 et 2021 : 85€ la tonne au lieu de 57 € : soit 476 000 € de dépenses en +*

- ✓ **Les taxes de l'Etat et particulièrement la TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) dont le but est d'inciter à produire moins de déchets ultimes en augmentant drastiquement le prix de cette taxe sur chaque tonne de déchets enfouie ou incinérée. *Montant de la TGAP en 2021 est de 510 000 € (18€ par tonne de déchets enfouis en 2020, 30€ en 2021).*

- ✓ **L'augmentation de la masse salariale à effectif constant**, due au caractère industriel et commercial du syndicat (recrutement exclusif en droit privé, diminution du nombre de contrats aidés embauchés, baisse de la prise en charge des contrats aidés restants). *En 2020, la pandémie de la COVID-19 a entraîné la fermeture administrative de certains sites, et la prise en charge du chômage partiel nous a été refusée par la préfecture.*

- ✓ **Le désengagement de l'Etat** qui n'a pas accompagné financièrement les investissements que l'USTOM a dû engager depuis 2015, pour mettre aux normes ses différents sites (quai de transfert, locaux administratifs, 6 déchèteries, 1 recyclerie) ce qui a conduit le syndicat à beaucoup emprunter (plus de 5 millions d'euros) pour *mener à bien des travaux que les services de l'Etat jugeaient les plus urgents pour assurer la sécurité des usagers et des personnels, sans pour autant les subventionner.*

- ✓ **La baisse des recettes de revente des matériaux** : *350 000€ de moins qu'en 2018 !*

- ✓ **Un taux de recouvrement de la redevance incitative très insuffisant** *Au 30 septembre 2020, il reste 800 000€ à recouvrer pour l'année 2019, et depuis la mise en place de la Redevance, les impayés s'élèvent à 2 700 000 €*

L'ensemble de la nouvelle équipe s'est toujours battue contre l'augmentation de la grille. Mais dans ce contexte qui mettait l'USTOM et l'ensemble de ses emplois en péril, le Comité syndical a été contraint de prendre des décisions allant contre sa volonté, et indispensables pour que vos déchets continuent à être collectés dans les mois qui viennent. Afin d'éviter la cessation de paiement, une augmentation de la grille tarifaire de 18% pour 2021 a été votée à contrecœur.

Quel impact sur les ménages en 2021 :

L'augmentation de la grille de tarification, décidée lors du Comité Syndical du 9 décembre, entraîne pour un foyer, en fonction de sa composition :

Nb personnes au foyer	Volume du bac	Prix HT pour l'année		*Soit une augmentation HT/ foyer*
		2020	2021	
1 pers.	90 L	170,01	200,49	*30,48 €*
2 pers.	120 L	189,45	223,53	*34,08 €*
3 à 4 pers.	240 L	267,75	315,87	*48,12 €*
5 à 6 pers.	340 L	332,91	392,73	*59,82 €*

Les tarifs d'accès en déchèteries et sur le quai pour les professionnels et collectivités, en 2021 :

Les professionnels et administrations qui déposent des déchets en déchèterie sont également mis à contribution pour supporter l'augmentation des coûts de traitement des matières. Les tarifs 2021, votés lors du Comité Syndical du 9 décembre sont les suivants.

Apport et traitement selon les flux	Tarifs HT au 1er janvier 2021	
	/ m3 en déchèterie	/ tonne à Massugas
Ordures ménagères	- €	220,00 €
Gravat	20,00 €	- €
Encombrants	42,00 €	220,00 €
Bois	33,00 €	173,00 €
Déchets Verts	30,00 €	136,00 €

USTOM

Suite à l'analyse des réponses aux questionnaires distribués dans les foyers, l'USTOM a décidé de maintenir la collecte porte à porte : le mercredi les semaines paires.

Le nouveau calendrier de collecte des ordures ménagères est arrivé dans les boîtes aux lettres.

VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE 2021
MONTCARET

JOURS DE RAMASSAGE :
- ordures ménagères : le mercredi
- déchets recyclables : le mercredi

Pensez à sortir vos bacs la veille de leur ramassage.

Tous les jours fériés sont collectés sauf le 1er janvier, rattrapé le 2.

Informations
- Fermeture de tous les sites les jeudis **10 juin et 4 novembre 2021**.
- Fermeture des déchèteries :
  - **jeudis 11 mars et 30 septembre 2021**
  - **les 24 et 31 décembre à 16 h**

USTOM

	ordures ménagères				déchets recyclables			
Janvier	13	27			13	27		
Février	10	24			10	24		
Mars	10	24			10	24		
Avril	7	21			7	21		
Mai	5	19			5	19		
Juin	2	16	30		2	16	30	
Juillet	14	28			14	28		
Août	11	25			11	25		
Septembre	8	22			8	22		
Octobre	6	20			6	20		
Novembre	3	17			3	17		
Décembre	1	15	29		1	15	29	

1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18

Le forfait annuel pour la collecte de vos ordures ménagères est de 18 levées. Voici des cases à cocher vous permettant de les comptabiliser. **Vous pouvez également suivre votre forfait sur www.ecocito.fr.**

Ça nous concerne

ARRETES DU MAIRE

(Consultables en Mairie ou sur le site internet de la commune)

ARRETE du 15 OCTOBRE 2020 interdisant les dépôts sauvages sur la commune de MONTCARET

Les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou détritus de quelle que nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats ...) ainsi que tout décharge brute d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies et espaces publics ou privés de la commune.

Les infractions au présent arrêté donneront lieu à un procès verbal. Le responsable du dépôt sauvage sera mis en demeure de procéder à l'élimination des déchets dans une délai de 48 heures. Faute de quoi une plainte sera déposée à la Gendarmerie. Les frais d'enlèvement seront facturés 150 € et une amende sera appliquée par le Tribunal conformément au Code Pénal.

Amende forfaitaire de **68 €** si vous la réglez immédiatement ou au cours des 45 jours qui suivent la verbalisation. Elle atteint **180 €** au-delà de ce délai. Si vous ne la réglez pas ou si vous la contestez, **le juge du tribunal de police peut décider de la majorer**. Le montant maximal étant de **450 €.**

Et, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, une amende de **1 500 €** maximum, ainsi que la confiscation du véhicule peut être prononcée par le juge.

Pour information, certains lieux de dépôt sont surveillés par une vidéo.

ARRETE interdisant la circulation de véhicules saufs riverains sur le chemin à coté de l'Ecole, Impasse du Pont Bastié.

Nous constatons régulièrement que certains parents d'élèves circulent ou stationnent sur le chemin de l'école, Impasse du Pont Bastié, ou sur l'arrêt de bus devant la Mairie, pour y déposer leurs enfants à l'école, avec le risque de provoquer un accident.

Les services de gendarmerie seront informés de ces faits afin qu'une patrouille passe régulièrement devant l'école.

Zoom sur la commune

La Commission communale des Impôts directs (CCID) obligatoire dans toutes les communes se réunit 1 fois par an pour valider les propositions du Centre des Impôts fonciers (Classement des bâtiments ou des terrains).

Les commissaires titulaires désignés par le Directeur des Finances Publiques sont:

M. BARDINAUD Jean-Louis, M. BOZZANI Alain, Mme CLUZEAU Pierrette,

M. DAMBON Michel, M. ESTEVE Régis, Mme FAURE Marie Claude.

Commissaires suppléants : M. MERVEILLAUD Gérard, M.GROSSIAS Alain, Mme MANZANAS Josiane,

M. MONTILLAUD Jean Marc, M. POIVEZ Philippe, Mme CHOURI Sabine.

RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES (RPQS)

Les rapports suivants sont consultables en Mairie :

SMDE 24 Syndicat des eaux.

SDE 24 Syndicat Electricité.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF sur le site de la Communauté des communes Montaigne Montravel Gurson. https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr

USTOM (Collecte des ordures ménagères) sur le site https://ustom.fr

Travaux et études

AMENAGEMENT DU BOURG

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Bourg, le Conseil Municipal a validé le plan réactualisé établi par le Cabinet A2I conformément aux remarques émises lors de la réunion de concertation avec les commerçants.

Les travaux seront financés par la communauté des communes Montaigne Montravel et Gurson.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif sera réalisé sur la commune de Montcaret.

La communauté des communes a l'obligation par arrêté du 21 Juillet 2015 de réaliser suivant une fréquence n'excédant pas dix ans un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées, permettant d'en identifier les dysfonctionnements éventuels. Cette étude a notamment pour objectif, d'estimer les quantités d'eaux claires parasites présentes dans les systèmes de collecte et d'en déterminer l'origine.

Nouveau service à domicile

Un nouveau service à Montcaret

Une jeune épicière « ambulante » est installée sur notre secteur et propose ses services en faisant du porte à porte sur notre commune le jeudi. Elle fait le choix de s'approvisionner en produits locaux de qualité (viandes, volailles, légumes et fruits…). Les produits de 1ère nécessité peuvent également être rechargeables.

Vous pouvez la contacter par téléphone ou par mail afin qu'elle vienne chez vous. Vous pouvez par ce même moyen prévoir votre commande ou préférer choisir vos achats sur place dans son véhicule, lors de son passage.

TRAVAUX EN COURS

SALLE DES FETES

Les travaux de réfection de la salle des Fêtes et de l'espace traiteur en photos.

Quelques imprévus ont retardé le chantier, mais nous espérons que les travaux seront terminés en Mars -Avril.

L'espace traiteur sera équipé d'une plaque pour réchauffer les plats, d'un lave vaisselle, de tables en inox et d'un grand frigo.

Cet ascenseur permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle de danse et à l'espace commun aux associations à l'étage.

Rampe d'accès pour faciliter l'accès à l'espace traiteur à l'aide d'un chariot.

Environnement et Santé

Brûler des déchets verts, ça pollue !

Trop peu de personnes savent que la combustion de ces déchets est très **néfaste pour la santé et l'environnement** : elle libère dans l'air des **substances toxiques** telles que des particules fines, des oxydes d'azote, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, du monoxyde de carbone, des composés organiques volatils ou encore des dioxines. Et cette pollution est augmentée si les déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique, le bois traité, etc.

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Mais alors, que faire de ses déchets verts?
Brûler ses déchets verts est loin d'être la seule option qui s'offre à vous pour vous en débarrasser: il existe une multitude d'alternatives, beaucoup plus écologiques, et qui présentent même parfois des bénéfices pour votre jardin :les mettre dans le compost. Les utiliser en paillage. Les apporter à la déchèterie la plus proche de chez vous.

Retrouvez de nombreux conseils pour bien utiliser le compost et le paillage dans votre jardin dans le guide de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/jardinage

Les autorités sanitaires et vétérinaires sont depuis plusieurs semaines attentives à l'évolution de la situation sanitaire en matière d'influenza aviaire hautement pathogène. Plusieurs foyers d'influenza aviaire ont été détectés en France. Compte tenu du risque d'introduction du virus via la faune sauvage sur le territoire, le Ministre de l'agriculture a décidé de relever le niveau de risque à « élevé »; ceci induit l'application de mesures de prévention réglementées. Le Maire demande aux administrés de signaler à la mairie les éventuelles mortalités récurrentes en faune sauvage et aux détenteurs de volailles non professionnelles (basses-cours) d'assurer la claustration ou la mise sous filets des animaux. Il convient également d'assurer la surveillance clinique quotidienne des animaux.

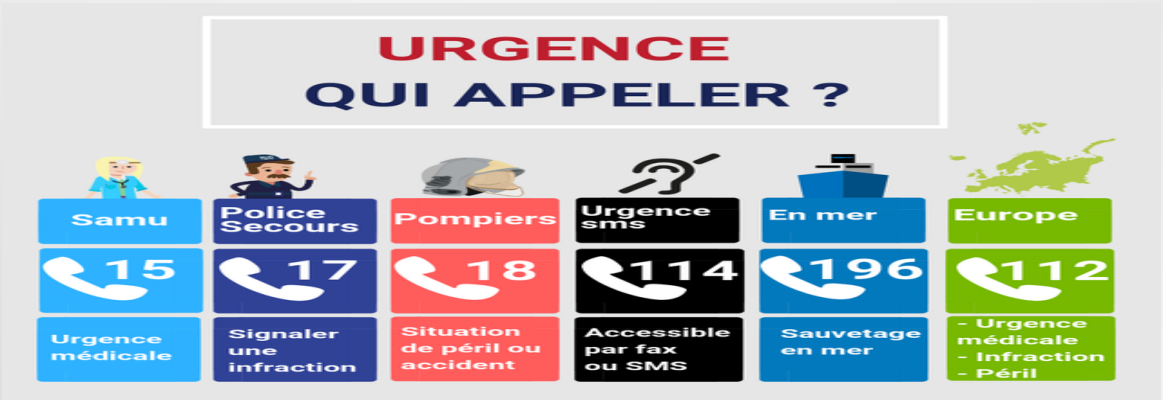

Mairie de MONTCARET

19 rue de la Villa Gallo Romaine 24230 MONTCARET

Tél : 05.53.58.60.06

Heures d'ouverture : de 9h à 12h et de 14h à 17h les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi,

Le Mercredi de 9h à12h

Email : mairie-montcaret@wanadoo.fr Site : www.montcaret.fr

Horaires de LA POSTE :